



ICP

**FACULTÉ DE
DROIT CANONIQUE**

5 & 6 DÉCEMBRE 2025 | COLLOQUE

Juger les vivants et les morts



Sur inscription

jusqu'au 28
novembre :

billetweb.fr/juger-les-vivants-et-les-morts

Tarif : 50 €
Gratuit pour les
étudiants
et enseignants
de l'ICP

5 & 6
DÉC.

Juger les vivants et les morts

VENDREDI 5 DÉCEMBRE 2025

**09h00
10h00**

Accueil

Conférence introductive

Véronique Margron, Présidente de la Conférence des religieux et religieuses de France.

Une justice humaine : la voie du procès

Présidence : **Véronique Margron**, Présidente de la Conférence des religieux et religieuses de France.

**10h00
10h30**

Le procès fait aux suicidés dans l'Ancienne France

Guillaume Bernard, Maître de conférences HDR, Institut catholique de Vendée.

**10h30
11h00**

Le jugement des morts en droit canonique

Cécile Thépot-Olagne, Maître de conférences, Faculté de Droit canonique, ICP.

11h00 - 11h30 Pause

11h30 - 12h00 Discussion

Présidence : **Anne-Sophie Vivier-Muresan**, Professeur extraordinaire, Doyenne de la Faculté de Théologie, ICP.

**14h30
15h00**

La réparation civile des dommages

Bénédicte Girard, Professeur, Faculté de droit, Université de Strasbourg.

**15h00
15h30**

Un élément de justice institutionnelle : le Tribunal pénal canonique national

Gian Paolo Montini, Professeur ordinaire, Faculté de Droit canonique, Université pontificale grégorienne (Rome).

15h30 - 16h00 Pause



Une justice humaine : les voies autres que le procès

**16h00
16h30**

La justice restaurative : rendre à chacun ce qui lui est dû... ou ce dont il a besoin ?

Mélina Douchy-Oudot, Professeur, Faculté de droit, Université de Toulon.

**16h30
17h00**

Évolution contemporaine de la notion de pardon et des conceptions de la justice : le regard du psychanalyste

Jacques Arènes, psychologue, psychanalyste, psychothérapeute et Professeur honoraire, ICP.

**17h00
17h30**

La responsabilité des frères Philippe, dominicains : un point de vue d'historien

Tangi Cavalin, Agrégé d'histoire.

17h30 - fin

Discussion et cocktail

SAMEDI 6 DÉCEMBRE 2025

Présidence : **Ludovic Danto**, Professeur ordinaire, Faculté de Droit canonique, ICP

**09h30
10h00**

L'affaire de l'abbé Pierre : mourir comme un saint, se révéler prédateur

Laetitia Cherel, journaliste, Radio France.

Justice divine et perspectives eschatologiques

**10h00
10h30**

Une source de créativité traditionnelle ? La casuistique de l'âge confessionnel et la réparation de l'irréparable

Jean-Pascal Gay, Professeur d'histoire du christianisme, Faculté de théologie et d'études des religions, Université catholique de Louvain.

10h30 - 11h00

Pause

5 & 6
DÉC.

Juger les vivants et les morts

11h00
11h30

La prise en compte de faits d'ordre historique et la reconnaissance du jeu de l'inaffabilité dans les canonisations

Jean-François Chiron, Professeur émérite, Faculté de théologie, Université catholique de Lyon.

11h30
12h00

Jugement et destinée des morts dans l'œuvre lucanienne

Nathalie Siffer, Professeur, Faculté de théologie catholique, Université de Strasbourg.

12h00 Discussion

Présidence : **Vincent Holzer**, Professeur et Vice-Recteur à la Recherche, ICP.

14h00
14h30

Les indulgences : sur une possible réparation dans ce monde par-delà la mort

Ludovic Danto, Professeur ordinaire, Faculté de Droit canonique, ICP.

14h30
15h00

La justice immanente

Gilles Berceville, Professeur ordinaire, Faculté de Théologie, ICP.

15h00
15h30

Le Jugement dernier comme jugement Un : sur la récapitulation eschatologique et le dévoilement universel de toutes les causes de l'histoire humaine

Philippe Vallin, Professeur émérite, Faculté de théologie catholique, Université de Strasbourg.

15h30 - 16h00 Pause

16h00
16h30

La restauration de la victime dans l'éternité : entre régime de l'économie du Salut et régime eschatologique, l'impossible conciliation ?

Sébastien Milazzo, Maître de conférences, Faculté de théologie catholique, Université de Strasbourg.

16h30 - 17h00 Discussion
17h00 - fin Conclusion



ICP
FACULTÉ DE
DROIT CANONIQUE

La Faculté de Droit canonique a pour mission de promouvoir et d'approfondir l'étude du Droit canonique et des sciences connexes, d'assurer aux étudiants, clercs ou laïcs, une formation approfondie dans ces mêmes disciplines. En outre, elle les initie à la connaissance des sources et de leur fait acquérir le jugement critique et les méthodes nécessaires tant dans la pratique de la recherche scientifique qu'à l'exercice de l'enseignement ou aux tâches qui pourraient leur être utilement confiées dans l'Église. La faculté contribue à la recherche et à la formation universitaires avec les universités françaises et étrangères et les institutions ecclésiales.



ICP
UR RCS | RELIGION,
CULTURE ET SOCIÉTÉ

L'UR « Religion, Culture et Société » regroupe enseignants-chercheurs et doctorants autour de la question du sens et des pratiques religieuses dans les sociétés. Ses travaux explorent la diversité des traditions religieuses et leur interaction avec les cultures, l'histoire, le droit et la philosophie. Elle favorise les approches interdisciplinaires et le dialogue entre sciences humaines et théologie. L'unité contribue à la recherche fondamentale et à la formation doctorale au sein de l'ICP.



ICP

FACULTÉ DE
DROIT CANONIQUE

5 & 6 DÉCEMBRE 2025 | COLLOQUE

Juger les vivants et les morts

La révélation, après leur mort, de faits répréhensibles commis de leur vivant par des personnes aujourd'hui décédées interroge notre sens de la justice. Alors que le décès éteint toutes poursuites pénales, quelles sont les voies possibles pour établir la vérité et réparer les dommages ? La mort libère-t-elle de toute obligation de rendre des comptes et de la possibilité d'être sanctionné ?

Le premier temps de la réflexion de ce colloque sera consacré au travail humain de la justice dans de telles circonstances. Quels sont les outils et les limites des institutions judiciaires qu'elles soient étatiques ou bien canoniques ? Tant le décès que l'écoulement du temps influent sur la possibilité d'établir la réalité des faits, facilitant parfois celle-ci ou au contraire la limitant, en raison de la perte des éléments de preuve et de la prescription. La réparation des victimes impose certainement de dépasser les limites traditionnelles des institutions judiciaires et de réfléchir à d'autres voies complémentaires d'ordre matériel, financier, psychologique ou spirituel.

Or dans une perspective chrétienne, la mort ne signe pas la fin de l'existence humaine et le jugement des morts, comme celui des vivants, est un article de foi tenu par le Credo : « *Je crois en un seul Seigneur Jésus-Christ [...] [qui] reviendra dans la gloire, pour juger les vivants et les morts* » (Symbole de Nicée- Constantinople).

Le second temps de notre réflexion sera ainsi dévolu au jugement de Dieu,

tel que le reçoit la théologie catholique. Seront ainsi étudiées les hypothèses dans lesquelles l'Église catholique se fait l'instrument de la justice de Dieu. Tel est le cas de la pratique des indulgences ou bien des procès en béatification et en canonisation. Pour ceux-ci la mort est précisément une condition d'ouverture de la procédure. Se posent enfin la question de la justice immanente de Dieu, à savoir le lien entre une mauvaise action et une sanction à plus ou moins long terme, et ultimement la question du jugement dernier et de ses conséquences.

Ce colloque se propose ainsi de contribuer, suivant une approche pluridisciplinaire, à la réflexion sur la justice et en particulier la justice dans l'Église.

Comité scientifique :

- **M. le Professeur Ludovic Danto** (Faculté de Droit canonique, ICP),
- **Mme Cécile Thépot-Olagne**, maître de conférences (Faculté de Droit canonique, ICP)
- **M. Sébastien Milazzo**, maître de conférences (Faculté de Théologie catholique, Université de Strasbourg)



Sur inscription !

jusqu'au 28 novembre :
billetweb.fr/juger-les-vivants-et-les-morts
Tarif : 50 € / Gratuit pour les étudiants et enseignants de l'ICP